

<http://www.snetap-fsu.fr/Lorraine-courrier-au-Cabinet-du-Ministre.html>



Lorraine : courrier au Cabinet du Ministre

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 30 juin 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

[Le courrier](#)

üüMadame la Conseillère technique,
Monsieur Philippe Vinc'on, directeur général de la [DGER](#),

Cette année scolaire 2016-2017, nos deux classes de terminale baccalauréat CGEA et STAV du [LEGTA](#) de Château-Salins n'ont pas été de doublettes alors même que les seuils ont été dépassés suite à l'accueil de redoublants en application du décret n° 2015-1351 du 26-10-2015, paru au J.O. du 27-10-2015, modifiant certaines dispositions du code de l'éducation concernant la préparation aux examens des lycées et à la délivrance du baccalauréat.

Cette situation, a fait l'objet d'une audience syndicale le 11 janvier 2017 dans les locaux de la [DGER](#) avec monsieur Jean-Luc Tronco et l'établissement a pu bénéficier, tardivement, d'un complément de [DGH](#) pour assurer les redoublements en sciences notamment et dans d'autres matières.

En cette fin d'année scolaire, il apparaît qu'un certain nombre d'élèves de la classe de terminale pro CGEA vont avoir des difficultés à obtenir leur bac, par exemple c'est une dizaine d'élèves de la classe qui n'obtiennent pas la moyenne à l'épreuve de pratiques professionnelles E7 entraînant une impossibilité pour eux de se présenter à l'épreuve de contrôle.

Quant à elle, la classe de 1^{re} pro CGEA a un effectif plein de 24 élèves.

Si les redoublants demandent à être accueillis dans notre lycée, il est donc à craindre que l'on se retrouve dans la même situation qu'à cette rentrée 2016, avec un effectif qui dépasse le seuil de redoublement.

Nous rappelons que les seuils de redoublement qui apparaissent dans les référentiels sont prévus pour assurer la sécurité dans certaines matières et également pour assurer une qualité de l'enseignement délivrée aux élèves.

La DGER peut donc anticiper la situation de la rentrée 2017 en attribuant dès maintenant la DGH correspondante, quitte à ajuster à la baisse à la rentrée si le redoublement n'est pas atteint.

Il serait incompréhensible que le droit des élèves ne soit pas respecté par un refus de l'accueil dans notre établissement par manque de moyens, entraînant par ailleurs une possibilité de recours juridique de la part des parents d'élèves. Il ne serait pas non plus envisageable de renouveler un dépassement de seuil sans les moyens correspondants.

Soucieux de la bonne qualité de notre service public, tout comme vos services, nous tenons donc à alerter la DGER et nous souhaiterions avoir une réponse de votre part quant à la situation.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, messieurs les directeurs, nos plus sincères salutations.

Copie à la direction de Château-Salins,

Copie a la [DRAAF](#) Grand-Est,

Copie au bureau national du SNETAP-[FSU](#),

Copie aux fe de rations de parents d'e le ves ([FCPE-PEEP](#)-APE de Moselle).

Pour la section du Lyce e de Chateau-Salins, Fre de ric Haller, secre taire SNETAP-FSU

[EPLEFPA](#) de Cha teau-Salins Mercredi 31 mai 2017

Courrier adresse au Cabinet Courrier adresse a la DGER